


# Le Jubé et le labyrinthe dans la cathédrale de Reims / [Louis Paris]



# LE JUBÉ

ET LE

# LABYRINTHE

DANS LA

# CATHÉDRALE DE REIMS

Par l'auteur de *La Chapelle du Saint-Laict.*



REIMS
LIBRAIRIE DE MICHAUD
23, Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

—

1885



# LE JUBÉ

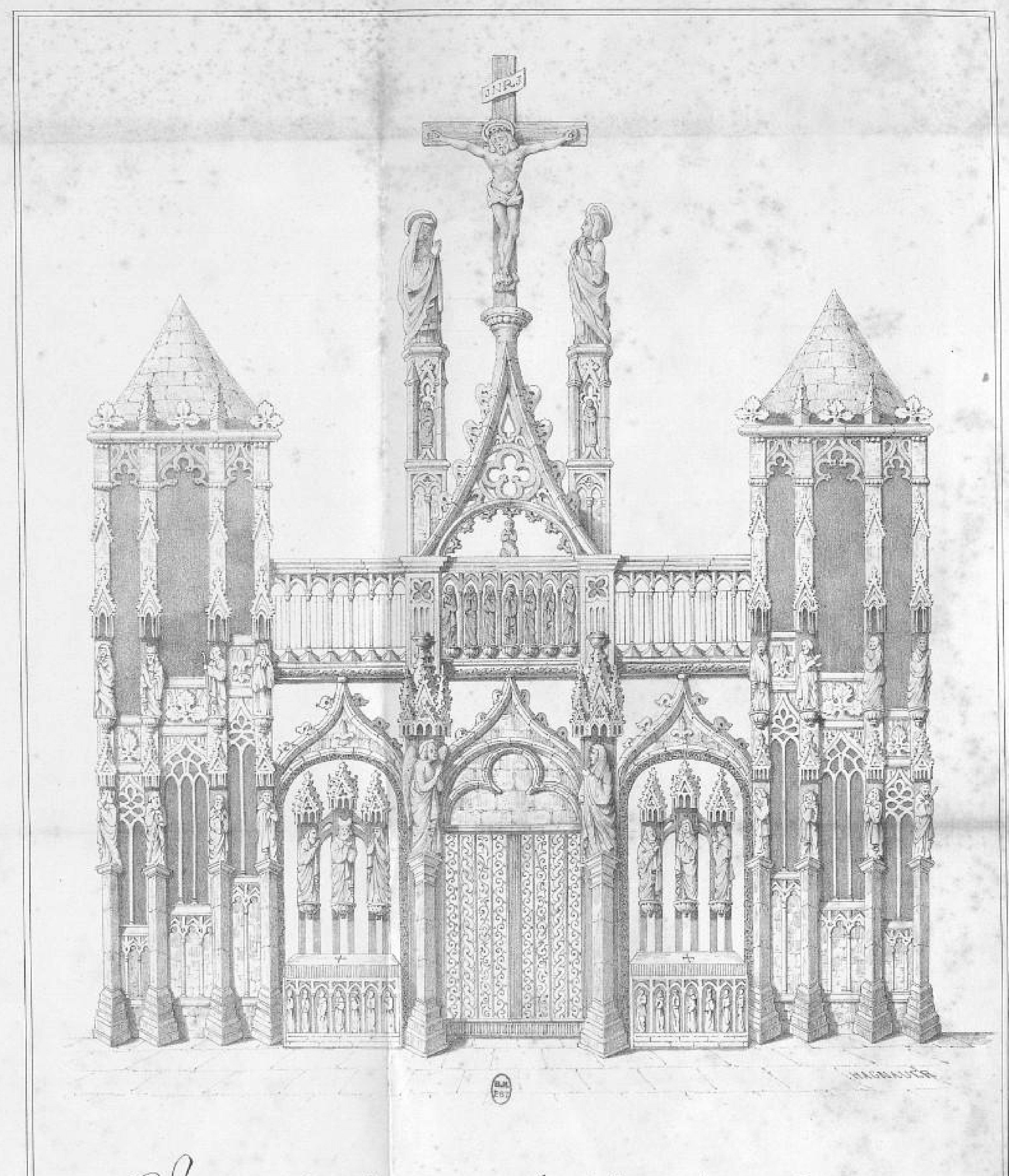
ET LE

# LABYRINTHE

ÉPERNAY

BONNEDAME ET FILS, IMPRIMEURS

JUBÉ DE NOTRE DAME DE REIMS




Lith. Bondie & Camuset, Reims.

# LE JUBÉ

ET LE

# LABYRINTHE

DANS LA

# CATHÉDRALE DE REIMS



REIMS

LIBRAIRIE DE MICHAUD

23, Rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

—

1885

# ANCIENNETÉ DES JUBÉS

## DESCRIPTION DU JUBÉ DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

## SA DESTRUCTION EN 1744

Il semble que, dès la fin du XVII[e] siècle, un esprit de vertige, précurseur de prochaines catastrophes, se soit emparé de la Société française et des gens d'église en particulier. Aux sanglantes exécutions du XVI[e] siècle, qui avaient ruiné la foi de beaucoup, succédaient les querelles fastidieuses du Jansénisme et du Molinisme qui, par la subtilité des questions en litige et l'odieux des haines qu'elles soulevaient, achevaient d'ébranler les convictions dans la bourgeoisie et d'y semer l'insouciance ou le scepticisme. L'influence du protestantisme, sous le nom de Réforme, du matérialisme, sous le titre de Renaissance, pénètrent dans le saint lieu, et par une coupable condescendance pour le libertinage du jour, par un respect humain honteux et qu'on n'ose avouer, les plus condamnables profanations ont lieu de la main même de ceux à qui le dépôt des choses sacrées est exclusivement confié. Partout, dès cette époque du philosophisme, vous voyez les

Religieux, les Chanoines et nos seigneurs les Évêques eux-mêmes, porter des mains sacrilèges sur les monuments les plus respectables du culte et de la religion. Le paganisme et le matérialisme ont tout envahi : ici, c'est un prélat qui change ou modifie la liturgie, qui supprime ou crée des offices, qui condamne et fait disparaître des reliques, qui substitue à l'antique et solennel plain-chant une musique de théâtre et de salon ; là, ce sont des Moines, des Abbés qui renversent les autels, qui, pour égayer leur église, défoncent les vitraux historiés, qui mutilent les sculptures, qui substituent aux anges pudiques du moyen-age, de gros cupidons tout nus, couronnés de fleurs et banderollés de guirlandes. D'autres brisent les monuments, expression de la foi de nos pères. Quelques-uns plus téméraires encore, s'il est possible, violent les tombeaux et posent à la place de ces pierres tumulaires si vénérables, si empreintes de sentiment et d'art, de ridicules pavés à losanges et à compartiments ! Que de saintes ruines amoncelées dans nos temples par les mains du clergé, bien avant que le doigt révolutionnaire ait passé par là !

Ce qui peut expliquer, mais non point excuser cette dégradation du sentiment catholique chez les ecclésiastiques, c'est le spectacle de ce qui se passait alors dans les hautes classes de la société où les apostasies successives infiltraient le virus philosophique et l'incrédulité, même avant les doctrines des Encyclopédistes qui, à leur tour, devaient achever de gangrener la société française. Les gens d'église, en proie aux sarcasmes du monde, ne prisaient plus assez le peuple pour continuer en sa faveur à faire montre et parade de convictions dont la cour et la ville semblaient ne plus vouloir, et que bon nombre d'entr'eux avaient peine à conserver. Ce que l'on peut assurer, c'est que les transformations qu'on a fait subir à la décoration de nos églises ne sont à proprement parler que l'histoire des variations de l'esprit public, variations dont messieurs les ecclésiastiques ont inconsciemment subi la déplorable influence.

Aux yeux des pieux iconoclastes auxquels il faut imputer l'évidement de nos grandes églises, les chapelles, le ciborium, le jubé, les tombeaux et autres monuments de l'art qui se voyaient autrefois dans ces édifices, n'étaient que des ornements étrangers, des saillies irrégulières, des constructions incommodes et de mauvais goût, qui dérobaient inutilement le rond-point de l'édifice, qui empêchaient de voir le maître-autel et, chose plus capitale, de contempler messieurs les ecclésiastiques dans toute leur gloire!

Cependant lisez la *Théorie des choses ecclésiastiques* de Saint-Germain, Patriarche de Constantinople; le Livre du *Temple de la Messe*, de Siméon, archevêque de Thessalonique, le *rational* de Guillaume Durand, évêque de Mende, et vous verrez que toutes ces choses, et notamment les jubés, faisaient essentiellement partie des grandes églises. Le Père Cabassout, dans sa *Diatribe de la situation des parties et de la forme des anciennes églises* dit formellement que le jubé doit être considéré comme la troisième partie de l'église : *Tertia Ecclesiae pars ambon dicebatur*.

La plupart des jubés de nos églises, comme celui de la cathédrale de Reims, avaient été réédifiés au xv[e] siécle. Mais ainsi qu'on vient de le voir, leur usage dans les églises catholiques remontait aux premiers temps du christianisme. La forme varia, voilà tout. De simple ambon ou de pupitre, il devint galerie sur-exhaussée. On n'ignore pas que Drogon, abbé de Luxeuil, évêque de Metz, lut sur le jubé de son Eglise l'acte de rétablissement de Louis le Débonnaire. C'est sur le jubé qu'Ebbon, archevêque de Reims, parut ensuite pour y confesser publiquement son crime (1). En général, et dès la plus haute

---

(1) On sait qu'Ebbon occupa le siège de Reims de 817 à 834 et qu'après avoir été soumis à une pénitence publique, il fut privé de son siège, juste châtiment de l'appui qu'il avait donné, dans les quatre années précédentes, à la révolte des trois fils contre leur père l'empereur Louis le Débonnaire. En 826, avant d'avoir compromis la crosse métropolitaine, dans de coupables intrigues, Ebbon avait chargé Pierre, Abbé d'Hautvillers, de faire exécuter par un de ses religieux, artiste et calligraphe distingué, le riche et magnifique évangéliaire encore aujourd'hui l'honneur de la Bibliothèque d'Epernay.

antiquité de l'Eglise, on lisait sur le Jubé les actes solennels, les sentences, les excommunications et même les traités politiques dont les rois ordonnaient la publicité; et chose surtout glorieuse pour notre monument, c'est sur sa plate-forme que furent intronisés nos rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, tous les princes de la maison de Valois, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

A Reims, dans les grandes fêtes, les enfants de chœur avec la musique de la maîtrise se portaient au jubé pour y chanter les répons, lorsque les processions s'arrêtaient dans la nef, avant que de rentrer au chœur.

Jean-Baptiste Thiers, que nous aimons à citer, car il savait beaucoup et tenait aux traditions, fait au sujet des démolitions des jubés des réflexions fort judicieuses et qui peuvent ici trouver leur juste application. « Les Ambonoclastes (ainsi appelle-t-il les démolisseurs de jubés), se sont imaginé que les églises étaient incomparablement plus belles, plus claires, plus magnifiques sans jubés! Les architectes qui manquent plutôt d'emploi que d'appétit, les ont fortifiés dans cette imagination, ou même la leur ont inspirée: et c'est ce qui les a déterminés à renverser par terre ces illustres monuments de la vénérable antiquité qui devaient plutôt attirer leur respect que leur indignation... Selon les livres saints, ce fut Dieu lui-même qui donna à David le plan du temple de Jérusalem, que ce roi prophète transmit à son fils en lui enjoignant de le suivre de point en point. Or, si Dieu n'a point abandonné à la discrétion de Moïse, de David et de Salomon la structure du tabernacle et du temple de Jérusalem, qui pourra se persuader que deux ou trois particuliers dont les lumières sont fort au-dessous de celles de Moïse, de David, de Salomon, disposent selon leur caprice de la forme de nos églises, en sorte qu'il leur soit permis de retrancher les jubés? Toute leur délicatesse se réduit à dire que les jubés rendent le chœur de l'église obscur et empêchent qu'on ne voie de la nef ce qui se fait à

l'autel et au chœur ! Mais que prescrit à cet égard la discipline de l'Eglise ?... »

Il y avait un Jubé à Saint-Remi, à Saint-Nicaise, à Sainte-Balsamie, à Saint-Denis, à Saint-Simphorien et dans toutes les grandes églises de Reims, et chose incroyable ! nulle part on n'attendit le marteau révolutionnaire pour jeter bas ces pieux et poétiques monuments. Le désir de paraître au grand jour, de jouir du coup d'œil de la multitude et d'en être vu, inspira à messieurs du chapitre et à messieurs les Moines, l'intérêt le plus tendre pour la gloire du monument. Ce Jubé, disait-on, ne répond point à la beauté du temple, au goût, à la délicatesse de l'architecture ! L'ouvrage, postérieur à l'édifice de plus de deux cents ans, est massif et grossier ; il cache le rond-point qui est l'œuvre capital du monument... Il masque tout le chœur... et d'ailleurs l'église de Saint-Pierre de Rome est la première, la plus grande et la plus belle de toutes les églises du monde, et cette église n'a pas de jubé !!

Voilà les arguments derrière lesquels se cachaient trois passions très-mondaines : la profane curiosité de messieurs du chapitre ; l'effrénée passion de l'abbé Godinot pour le bruit et l'insatiable convoitise de Messieurs les architectes. Il n'y a pas de monument dans le monde qui résiste à pareille coalition.

Il est possible que, par la destruction du jubé et par l'évidement de la cathédrale, les yeux des oisifs, des promeneurs et de cette classe de gens qu'on nomme *amateurs* aient gagné quelque chose, puisqu'ils jouissent aujourd'hui du spectacle que produit l'ensemble de l'abside et du rond-point ; mais avec l'œuvre de Colard de Givry, les beautés que l'on admire aujourd'hui existaient déjà, pour être moins apparentes, et l'on avait un chef-d'œuvre de plus, sans parler du maintien de traditions antiques, de cérémonies touchantes que l'on devait conserver. A qui fera-t-on accroire que le jubé de la cathédrale de Reims, exécuté en plein XV^e siècle, époque où l'art catholique avait acquis une délicatesse poussée

jusqu'à la recherche, fût une œuvre massive, grossière et d'un horrible aspect? Je crois qu'il faut se garder du jugement d'un chanoine du XVIII[e] siècle, se prononçant sur les monuments d'art gothique, ce chanoine s'appelât-il Godinot ou Laugier. Il semble, à lire les diatribes de ce dernier (*Observations sur l'architecture*, 1765), qu'il n'y a qu'une chose à considérer dans la décoration des églises gothiques, l'ensemble de l'édifice et l'effet des files de colonnes! et Laugier fait valoir cette opinion *d'amateur* avec un tel mépris de toute autre considération, qu'il n'est pas étonnant qu'à une époque où la tradition avait perdu toute son autorité, les ecclésiastiques eux-mêmes aient cédé à ces considérations mondaines.

Nous ne voulons pas nier que les jubés qui traversent toute la face du chœur des églises, ne contribuent à mettre en pénombre cette partie de l'édifice, et n'empêchent de voir ce qui se fait à l'autel. Mais est-ce un si grand mal? et ce demi-jour ne contribue-t-il pas au respect dû aux saints mystères, aux divins offices? Ne semblerait-il pas que l'intérieur du temple ne devrait avoir d'autre objet que de glorifier le maçon constructeur? Mais en vérité les architectes de l'époque si religieuse à laquelle appartiennent nos églises, faisaient une plus sage réserve de leur amour-propre. Avant que de penser à eux, ils pensaient à la gloire du Très-Haut, et chaque partie de leur œuvre, même celles condamnées par leur élévation ou leur destination à n'être jamais vues du commun des fidèles, ni appréciées des *amateurs*, étaient travaillées avec le même art et avec la même perfection.

On ne remarque pas qu'avec cette manie (encore de mode aujourd'hui), d'évider les églises de toutes les constructions qui semblent à nos délicats nuire à la beauté des lignes, on les défigure, on les estropie, on les rend imparfaites. Et n'est-ce pas avoir estropié la belle cathédrale de Reims, l'avoir assimilée à un marché couvert, à une halle, que de lui avoir enlevé son jubé, son sacrarium, son rétable, les tombeaux de ses saints personnages, ses autels, ses vitraux, la clôture de

son chœur, et ces innombrables décorations, tombées sous le marteau de nos modernes Erostrates ?

Le jubé de la cathédrale de Reims était l'œuvre de Colard de Givry, maître des ouvrages de Notre-Dame, durant trente-six ans. « Le dix-huit décembre 1452, dit Cocquault, mourut un fameux architecte nommé Colard de Givry, qui avoit baty le jubé de l'église de Reims. On lit son épitaphe sur une petite tombe de marbre noir, dans le milieu de la nef de cette église (1). »

Toutefois le *Martyrologe de Reims* nous apprend, ajoute le même annaliste, que dès l'année 1417, une dame dévote avait donné 300 écus pour faire le crucifix et les images de la Vierge et de Saint Jean, qui sont au-dessus du Jubé ; ce qui fixe l'époque de l'exécution de ce joli morceau d'architecture.

Le Jubé qui traversait toute la largeur du chœur, à l'endroit même de la principale grille actuelle, présentait, suivant les anciennes notices, 13 pieds de profondeur sur 30 de hauteur, y compris ses appuis. Nous n'en connaissons qu'une seule description, encore serait-elle bien insuffisante, si nous n'avions eu le bonheur de trouver, dans l'œuvre de Jacques Cellier, un dessin précieux dont nous donnons ici une reproduction et qui, malgré ses imperfections, vaudra toutes les descriptions possibles.

Toutefois, voici celle de Leféron qui, sauf quelques différences, ne manque pas d'une certaine fidélité :

« Au bas du chœur est le Pupitre ou Jubé, large de treize pieds y compris les appuis. Aux côtés de ce jubé sont des montées en forme de tour, chacune desquelles a dix piliers à l'entour : desquels piliers vers la nef, il y en a sept d'un bel artifice et à chacun des sept deux images ; chacune des montées est haute de 25 pieds et contient trente marches. Devant le Jubé, il y a deux autels, au-dessus desquels

(1). Ce Colard de Givry avait aussi bâti la tour de Chanteraine, entre les portes Dieu-Lumière et de Fléchambault, démolie de nos jours pour faire place au canal.

et tout du long de la face, en trois séparations, il y a vingt-et une images, sans celle du crucifix et autres qui sont dessus lesdits autels, et huit grandes à la porte du chœur. Ce Jubé a été fait par Colard de Givry qui a été maître des ouvrages durant trente-six ans, qui est mort en 1452, et enterré près le portail du milieu, au bout d'une tombe blanche. — La porte du Jubé est de fer, à jour, et s'ouvre à deux battants. » Ce Jubé, ajoute en note Leféron, qu'on avait commencé à bâtir en 1456, vient d'être démoli le jeudi 18 juin 1744. — C'est 288 ans qu'il a été sur pied. »

A l'aide de l'une des grandes gravures du sacre de Louis XV, où se trouve entr'autres choses le Jubé de Reims (à la vérité enseveli sous les tapisseries de la couronne), on peut se rendre compte de quelques différences qui se remarquent entre cette description et notre planche. — Le nombre des figures est plus grand dans notre croquis. Le dessinateur a représenté le Jubé dans l'ensemble de sa façade, mais peut-être n'avait-il pas à l'œil tout ce développement : ses deux tourelles, engagées dans les deux gros piliers qui lui servaient d'appui, s'effaçaient de façon à ne laisser voir que la moitié ou les deux tiers de leur largeur. Le surplus se perdait en contournant en deça du chœur. Le dessin de Jacques Cellier que nous reproduisons, offre encore une singularité dont il nous semble assez difficile de se rendre compte : c'est cette maçonnerie en forme conique qui surmonte les deux tours, et dont la nécessité n'est nullement sentie. Peut-être n'était-ce pour le dessinateur qu'un griffonis sans conséquence, et pour tenir lieu des ornements qui n'existaient plus déjà de son temps.

Voici sur le jubé quelques autres renseignements que nous fournit une *description inédite (et sans nom d'auteur), de la Cathédrale de Reims :*

« Le jubé qui sépare le chœur de la nef est bâti pareillement de pierre dure, mais d'une délicatesse si surprenante pour la sculpture qu'on la croirait volontiers en moule, comme une pâte, plutôt que travaillée de main d'homme et au ciseau. Toutes les figures dont il est chargé ont été faites

aux dépens et à la dévotion de plusieurs particuliers, entre lesquels un a donné cent escus d'or pour la construction du grand crucifix, avec les figures de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean, et un autre, la même somme pour les faire peindre et dorer. »

Ainsi qu'on le voit dans la planche que nous publions, à la base et de chaque côté de la porte du jubé, faisant face à la nef, se trouvait un autel orné de statues de pierre : suivant M. Tarbé, l'un était dédié à la Vierge, l'autre au Saint-Esprit et là se disait, chaque semaine, la messe fondée par Charles V pour la prospérité de la France. Nous reparlerons plus loin de ces deux autels : revenons à la fatale destinée de l'œuvre de Colard de Givry.

La destruction du Jubé était depuis longtemps résolue, car, dès les premiers pas de l'abbé Godinot dans la carrière des embellissements, ses yeux étaient offusqués du voile épais jeté sur le maître-autel qu'il venait de si bien renouveler. En effet, plus de restauration, plus d'embellissements possibles sans la suppression absolue du Jubé. L'abbé Godinot, fort de l'exemple déjà donné par plusieurs églises de France qui avaient abattu leur Jubé, et d'ailleurs confiant dans les promesses et l'insouciance de ses confrères, avait réservé pour son dernier coup de marteau l'œuvre de Colart de Givry, derrière et à l'abri duquel il avait pu cacher, aux yeux du public, tant d'audacieuses et profanes mutilations. Nous caractérisons ainsi les travaux de M. Godinot : mais ils étaient vus d'un autre œil par MM. les Chanoines contemporains. On avouait volontiers qu'il avait donné bien assez de gages de zon zèle pour la maison du Seigneur et de son goût en matière d'ornement et de décoration pour qu'on ne lui disputât pas le Jubé, ce pâté gothique qui eut masqué, non pas comme il le disait, le rond-point et l'aspect des vitraux historiés du Moyen-Age (objets dont M. Godinot se souciait médiocrement) mais l'autel à la romaine, les colonnes d'ordre corinthien et les beaux marbres d'Italie qu'il avait substitués à l'autel, au rétable et au tombeau du Cardinal de Lorraine.

Aussi dans l'impatience qui le dévorait et avant toute espèce d'autorisation, M. Godinot faisait plus que des projets, il les réalisait autant qu'il était en lui. Voici un petit document qui en dit plus qu'il n'est gros, bien qu'il n'ait pas été suivi d'une exécution immédiate.

« J'ai reçu de M. Godinot, chanoine, la somme de vingt-quatre livres pour le dessin d'une grande grille que je lui ay présenté *pour mettre au lieu et place du Jubé*, dont le quitte ; ledit dessin ne pouvant pas être exécuté suivant ses instructions.

« A Reims, le 1er février 1743.

« Signé : Ant. Ramel »

A cette date, le Chapitre n'avait point encore pris de résolution : Les travaux herculéens exécutés par M. Godinot dans les chapelles, à l'autel Cardinal et les belles grilles qu'il avait déjà substituées à l'antique clôture du chœur n'avaient pu entraîner encore l'assentiment du Chapitre, chez lequel naissaient les scrupules. On reculait, sans doute, à l'idée de l'effroi qu'allait causer, dans la population, la téméraire entreprise ; on redoutait l'impression populaire ; scrupules salutaires, mais tardifs ! C'était trop ou trop peu ce que l'on avait fait. D'ailleurs, M. Godinot n'avait plus le temps d'attendre : âgé de 82 ans, il était pressé de mettre la dernière main à son œuvre dont il voulait avoir le plaisir et la consolation de jouir. On ne pouvait raisonnablement l'en priver. Le Chapitre, sous le mérite de ces observations, ne résista plus.

Par sa conclusion du 29 mai 1744, il avait arrêté la destruction de l'ancien maître-autel et sa reconstruction d'après les dessins et devis de l'architecte Servandoni, en outre, l'exécution en marbre rouge des trois marches du sanctuaire et des grilles destinées à enclore le chœur.

Le dix-huit juin de la même année, M. Godinot, fort de cette conclusion, traite avec le sieur Antoine Ramel, maître

serrurier, pour l'exécution d'une grande grille de 36 à 38 pieds, à poser à l'entrée du chœur, d'un pilier à l'autre, près des stalles, qui sera d'un fer plus fort que les autres, à laquelle seront deux portes... moyennant la somme de 10,500 fr., à la réserve, par le Chapitre, de prendre telle mesure qu'il jugera à propos pour les petits jubés et les autels que M. le Chevalier de *Salvandony (sic)* se promet de pouvoir prendre et bien placer avec cette grille. En conséquence de ce marché, M. Godinot prie de rechef le Chapitre d'ordonner, en même temps, la démolition du Jubé, au profit de la fabrique et à la diligence de Messieurs les Officiers, et il ajoute : « Comme il peut être arrivé que plusieurs de nos Messieurs penseroient que je ne me suis pas expliqué assez clairement, je répète volontiers que si ma grille ne s'accordoit point avec le dessin de M. *Salvandony*, toute posée quelle sera, Messieurs pourront la dévisser et poser comme ils le jugeront à propos. ».

De si agréables concessions ne pouvaient trouver indifférents MM. du Chapitre, aussi ce jour même, 18 juin, nous trouvons une nouvelle conclusion par laquelle le Chapitre, persistant dans sa résolution, arrête l'immédiate démolition du Jubé. Voici les termes de cet acte qu'il est à propos de recueillir dans la présente histoire :

« *De die Jovis octava décima juin* 1744 : In capitulo post vesperas, in vim juramenti congregato, domino Præposito præside : Capitulum approbat et confirmat conclusionem capituli in vim juramenti congregati, die 29[a] Maii et consequenter statuit *Ambonem esse nunc diruendum*, his conditionibus quod statim à demolitione providebitur constructioni duorum altarium et duorum ambonum ligneorum, usque ad perfectam executionem delineationis domini Servandoni quando fieri poterit, ut nullum inde detrimentum patiantur cæremoniæ ecclesiæ, remensis. Et dominus Joh. Godinot, presbiter canonicus sese obligavit ad construendum tabulatum clausuræ chori, quod apponantur clathri ferrei.

« Signé : GRANVALLET, *can. secret.* »

On voit, par cette pièce, quelle fut la participation du Chapitre à cette œuvre de destruction : Il approuve et confirme une première conclusion qui prononce l'arrêt de démolition : il ordonne, en conséquence, l'immédiate destruction du Jubé *et pour qu'il ne soit porté aucun préjudice aux cérémonies de l'église de Reims*, il décide qu'aussitôt la démolition opérée, deux autels et deux ambons seront réédifiés sur l'excellent dessin qu'en a fourni M. Servandoni. Quant à M. Godinot, le *Deus ex machina*, il ne paraît ici qu'armé de son talisman, et ce talisman c'est sa grille à travers les barreaux de laquelle Messieurs les Chanoines vont désormais paraître dans leur gloire et dans leur éclat.

Nous dirons plus loin ce qu'il advint de ces deux autels et de ces deux ambons, *usque ad perfectam executionem delineationis domini Servandoni*, qui devaient remplacer immédiatement l'œuvre détruite *ut nullum inde detrimentum patiantur caeremoniae ecclesiae remensis.*

Le Jubé renversé, la grande grille exécutée, il fallait s'assurer de l'effet que produirait l'ensemble. Nous ne savons ce qu'en pensa le public rémois : sans doute comme en toute entreprise audacieusement nouvelle et *progressive* les opinions se partagèrent ; la louange et le blâme aussi. L'abbé Godinot impassible et ne se laissant toucher d'aucune clameur, recueillait cependant les jugements de la foule. Fidèle observateur des traités, il offrait de payer la somme convenue, mais il y avait quelques *plus-faits ;* dans quelle œuvre d'architecte, de maçon ou de serrurier n'y en a-t-il pas ? L'abbé Godinot se croyait d'autant plus fondé à ne pas les payer, qu'il lui revenait de différents côtés que la grille du chœur n'avait pas la perfection promise, qu'elle ne posait pas, qu'elle manquait d'aplomb et que son effet n'était pas produit. Un procès était imminent. On s'entendit pour un arbitrage. Voici les pièces.

« Nous, soussignés, Jean Godinot, chanoine de l'église de Reims, et Antoine Ramel, maître serrurier, aud. Reims, reconnaissons que sur les *plus-faits* par moy Ramel prétendus

dans la grande grille qui est à l'entrée du chœur de ladite église, nous avons prié M. l'abbé Willot, écolâtre et chanoine de ladite église, de vouloir bien en prendre connoissance. Promettans de nous en rapporter à sa décision et, au cas que l'un ou l'autre de nous deux refusât de s'en tenir à sa décision, le refusant sera tenu de payer la somme de *cinq cents livres* au profit de la Fabrique de ladite église : m'oblige en outre, moy, Ramel, qu'au cas que le Chapitre voulut que ladite grille soit mise *à plomb*, de la faire à mes dépens et d'y mettre une roulette et une plate-bande d'acier, lorsque le pavé qui vient à faire de neuf sera posé. Fait à Reims, le quatrième may mil sept cent quarante-cinq.

« Signé : GODINOT ; ANTOINE RAMEL. »

Voici maintenant le jugement arbitral :

« Je, soussigné, chanoine et écolâtre de l'église de Reims, choisi pour arbitre par Mons. Godinot, aussy chanoine de la dite église, et Antoine Ramel, dit Languedoc, m^e serrurier, suivant le compromis cy-joint du quatre du présent mois, signé des parties, pour constater les prétendus plus-faits par led. Ramel à la grande grille qui sépare le chœur d'avec la nef, promettans s'en rapporter à ma décision, et aux peines y portées par celui qui ne s'y tiendrait pas ;

« Après avoir examiné et réfléchi le plan, le marché, et la grille en place, qui actuellement n'est encore reçue ny par le Chapitre, ny par M. Godinot, par le défaut d'aplomb, étant penchante de sept à huit pouces sur sa hauteur ;

« Ayant aussy examiné scrupuleusement le mémoire des prétentions dudit Languedoc que j'ay rapproché du marché fait par M. Godinot, et de la grille en place qui a été discutée en toutes ses parties, je n'y ay trouvé que quelques légères augmentations et de petite conséquence, pour lesquelles mesme aux termes du marché il semble qu'il ne pouvait rien répéter.

« Cependant, en considération de son exactitude et de ce qu'il a accéléré de trois mois l'exécution de cet ouvrage et

que pour y parvenir il a fait un voyage à Paris pour faire choix d'ouvriers les plus habiles et en augmenter le nombre, j'exhorte et je prie M. Godinot de lui faire une gratification de la somme de quatre cent cinquante livres qui sera déposée entre les mains de M. Girard, receveur de la Fabrique, jusqu'à ce que ladite grille soit reçue : ne prétendant pas par cette gratification, décharger ledit Ramel de l'obligation dans laquelle il est de mettre ladite grille à plomb, si le Chapitre le souhaite, ce que ledit Ramel n'a pas cru devoir faire, à cause du poids extraordinaire des portes qui, par la suite des temps, prenant fardeau, auraient été difficiles à ouvrir. —
« A Reims, le vingt-sept may 1745.

« Signé : WILLOT. »

La destruction du Jubé ne s'accomplit point sans quelques murmures de la population religieuse, d'ordinaire si attachée aux monuments traditionnels du culte : mais les archéologues surtout ne purent dissimuler leur indignation. Malheureusement, leur voix fut facilement étouffée et leurs réclamations tardives n'arrêtèrent point les imitateurs de l'abbé Godinot.

Voici toutefois la protestation, qu'au nom de l'art et des intérêts de la religion, publiait le *Journal de Verdun*, dans son numéro de Décembre 1752-1753. Cette pièce nous a paru d'un trop haut intérêt dans la question pour ne pas la reproduire en ce lieu :

## LETTRE ANONYME

SUR LA

DESTRUCTION DE QUELQUES MONUMENTS, ET PRINCIPALEMENT SUR CELLE DES JUBÉS DES ÉGLISES

« Il ne m'appartient pas, Monsieur, de blâmer les actions des autres, et encore moins les résolutions qui se prennent dans des Assemblées de villes ; mais je pense, comme vous, qu'il faut qu'il y ait une forte raison pour obliger de détruire le monument que votre journal nous a appris avoir été abattu

dans une ville que vous n'avez pas nommée. Sans doute que cette raison est plus recevable que celle qu'on dit avoir engagé une personne qui rangeait les titres de certaines archives, à ôter tous les sceaux des anciens qui empêchaient qu'on ne put placer à leur aise ces titres dans les paquets, liasses ou boîtes, selon l'ordre qui leur convenait. Les plus anciens sceaux, dit-on, étaient ceux qui lui déplaisaient le plus, soit parce que leur relief faisait gonfler davantage les liasses, soit parce qu'ils étaient les plus défigurés par la vétusté : en sorte qu'il fit ce sacrifice général du tout, comme de choses inutiles. (1).

« Vous avez publié, au mois de mars 1751, une lettre de M. l'abbé Lebœuf contre ceux qui, abattant des tribunes ou Jubés élevés dans les églises, n'en rétablissent point d'autres, ou ne font rien dresser qui en tienne la place pour l'honneur dû à la lecture publique des Saints Evangiles. Cet écrivain me permettra de l'avertir qu'il n'aurait pas dû se contenter de nommer l'Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, où depuis peu l'on a commis cet attentat en fait d'architecture, mais qu'il aurait dû être informé que, depuis quelques années, la même chose est arrivée dans l'Eglise métropolitaine de Reims, où l'on a cru apparemment que ce petit édifice était inutile ou même nuisible. Autant Bergier a fait valoir cette Métropole quant au civil, par le maintien de ses anciens édifices romains et par le grand nombre des routes militaires qui y aboutissent, autant le sçavant Dom Mabillon, rémois de naissance, en célébrait-il les monuments ecclésiastiques et l'attachement à la conservation des rits et cérémonies.

(1) L'archiviste, de l'ancien régime, qui avait imaginé un si étrange moyen de faciliter le classement de ses chartes, eut certainement plus d'un imitateur. Et sans aller bien loin, le savant et scrupuleux paléographe, auquel est confié la garde de nos archives départementales, pourrait peut-être encore aujourd'hui montrer certaine caisse remplie de sceaux magnifiques, arrachés, par un ignorant prédécesseur, aux chartres des XI$^{e}$ au XV$^{e}$ siècle. Ces sortes de procédés se rattachent à l'histoire du vandalisme au XVII$^{e}$ siècle, histoire dont nous esquissons quelques chapitres.

Ainsi, je ne puis m'imaginer qu'on eut omis de le consulter avant que d'exécuter cette entreprise, et je suis persuadé qu'il eut engagé le Chanoine qui a consacré de si grosses sommes que l'on dit pour l'embellissement de cette vaste église, à la laisser dans la situation de ne rien changer dans les anciens rits qu'il avait eu si fort à cœur de pratiquer dans sa jeunesse, et qu'il était ravi de retrouver sans aucun changement, ni altération, toutes les fois qu'il vint depuis y voir officier. Je pense, en un mot, que l'abolition totale de la tribune évangélique, lui eut fort déplu, aussi bien que d'autres changements que cette suppression a dû amener, et qu'il aurait fait observer que c'est dégrader ce grand et magnifique vaisseau et le mettre de niveau avec les simples chapelles, que de le dénuer de la tribune des Évangiles. Il faut rapporter ici, pour s'en convaincre, les propres termes de D. Thierry Ruinart, l'historien de sa vie, qui était natif de la même ville de Reims. Envisageant D. Mabillon, dès le temps qu'il portait le surplis à la métropolitaine de Reims, il dit :...

« Suo maneri juxta ac ecclesiæ ministerio intentus, ejusdem discendis ritibus rebusque in ea decantari solitis sic animum adjecerat ut ea penè omnia extremis etiam vitæ temporibus memoriâ penè teneret ; id à me nuper anno M. D. CC. III. non sine stupore observatum in Assumptæ Dei-paræ festo, cujus prolixo licet ac solemni officio mecum adesse voluit cujusque ne verbum quidem aut ceremoniam ullam prœtermisit. Porro suspiciens quanta cum dignitate splendore simul et religione cuncta ibi sacra peragerentur, incredibili pietatis sensu Deo Optimo Maximo gratulabatur, quod etiam num perinde ac superioribus sæculis foret, hæc conspicua metropolis cæterarum Galliæ ecclesiarum norma et exemplar sive ministerii majestate, sive ministrorum modestiâ penè singulari.

« Ces mots ne sont pas aisés à accorder avec la suppression de l'éclat des cérémonies attachées à la procession solennelle de l'Autel à la Tribune, qui est une des principales de la Liturgie. Je ne sais pas ce que les Chanoines pratiquaient

dans le chœur, lorsque le saint livre des Evangiles y passoit porté en triomphe par le Diacre, mais je suis informé que dans plusieurs cathédrales, ils se mettoient dans la posture la plus respectueuse. Dom Martenne (1) remarque qu'à Rieux, tous fléchissent le genoux et que c'est à M. Berthier, évêque de cette ville, qu'on est redevable du rétablissement de la cérémonie d'aller chanter au Jubé l'Evangile aux grandes fêtes. On m'a aussi appris que dans plusieurs autres grandes cathédrales, ce transport solennel est accompagné du chant grave et frappant de ces paroles du Prophète Baruch : *Hic Liber mandatorum Dei et Lex quæ est in aeternum; omnes qui tenent eam pervenient ad vitam* : que depuis la destruction du Jubé faite autrefois dans une des premières paroisses de Paris, la fondation d'un paroissien portant, entr'autres articles, que l'Evangile serait chanté au salut, il y est spécifié ensuite, qu'au défaut de Jubé, le Diacre montera dans la chaire du prédicateur pour le chanter ; ce qui s'exécute, les ministres inférieurs qui l'accompagnent restant en bas.

« Je n'ai rien trouvé dans la 48e Epitre d'Ives de Chartres, à laquelle D. Ruinart renvoye pour l'éloge de l'Eglise de Reims ci-dessus, produit : *cæterarum Galliae eeclesiarum norma et exemplar;* mais dans l'édition que j'en ai, in-4°, de l'an 1584, je lis que le même Ives de Chartres écrivant au Pape Urbain II, sa lettre 116, dit de cette Eglise : *Diadema regni habet, et omnibus pene Gallicanis ecclesiis exemplum ruinæ vel resurrectionis existit.*

« Ainsi, il semble qu'on ait lieu d'espérer que ce qui a été abattu un peu trop vite, pourra se relever de ses ruines, au moins en partie, si l'Ecclésiaste dit : *Tempus destruendi*, il ajoute aussitôt : *et Tempus ædificandi.* »

Messieurs du chapitre et MM. les marguilliers de Notre-Dame, touchés au vif par cette protestation des amis de la tradition, ne voulurent point laisser sans réponse la plainte

---

(1) *Voy. littér.*, *t.* 1er, *part.* 2, *p.* 25.

du correspondant anonyme; sous la rubrique de 1753, c'est-à-dire quatre ans après la mort de M. Godinot, le *Journal de Verdun* publiait la pièce suivante :

« J'ai lu, Monsieur, la lettre anonyme sur la destruction des Jubés, insérée dans le *Journal de Verdun* de décembre 1752. Vous prétendez qu'il est nécessaire de répondre aux reproches injustes qu'on fait à l'Église de Reims d'avoir dérogé à son ancienne splendeur et dignité par la suppression de son Jubé et d'autres cérémonies : le censeur mieux informé aurait rendu justice au Chapitre de Reims en lui supposant de bonnes raisons pour consentir avec M. l'Archevesque à la destruction du Jubé :

« 1° La suppression de cet édifice ne change en rien la liturgie et les cérémonies augustes et anciennes qui distinguent l'Église de Reims : le Diacre y porte toujours avec la même solennité le texte de l'Évangile qu'il chante à la grande grille qui sépare le chœur de la nef ; tous les Chanoines se lèvent et saluent le livre des Évangiles, lorsque le Diacre et le Soudiacre les portent du sanctuaire à l'extrémité du chœur pour l'annoncer aux fidèles; le Soudiacre vient ensuite faire baiser l'Évangile aux Chanoines en disant : *Hæc est lex sancta;* le Chanoine répond : *Credo et Confiteor.*

« 2° Ce monument quoiqu'ancien ne répondait pas à la beauté du Temple, au goût et à la délicatesse de l'architecture ; l'ouvrage, postérieur de plus de 200 ans à l'Église, étoit massif et grossier (si on en excepte les escaliers). Il cachoit le rond-point de l'Église qui en fait le chef-d'œuvre et masquait tout le chœur : Tous les connoisseurs trouvent que ce magnifique vaisseau paroit infiniment plus beau depuis la démolition du Jubé, c'est donc à tort qu'on nous accuse de l'avoir dégradé en le mettant de niveau avec les simples Chapelles. L'Église de St-Pierre de Rome qui, sans contredit, est la première, la plus grande et la plus belle de toutes les églises du monde, a-t-elle un Jubé ?

« On conviendra cependant avec l'anonyme que l'usage des

Jubés est ancien et respectable, en ce qu'il nous rapproche de la primitive église où on annonçoit l'Evangile au peuple avant et durant la célébration des Saints Mystères : Aussi pour se conformer à l'esprit de cette sage mère, presque toutes les églises-cathédrales ont conservé des Jubés ou tribunes évangéliques, même dans les changements qu'elles ont faits du gothique au moderne. L'Église de la capitale du royaume en a donné l'exemple. Celle de Reims, une des plus anciennes et qui a toujours tenu un des premiers rangs dans la chrétienté, sera toujours aussi religieuse et aussi attachée à ses rits et cérémonies *cœterarum Galliæ ecclesiarum norma et exemplar (praecipuum in gallia sanctitatis ac divinæ disciplinæ seminarium).* Ce sont les éloges que les Papes et les Evêques ont donnés à l'Église de Reims; loin d'avoir proscrit pour toujours son Jubé, il entre dans le nouveau plan que lui a donné un fameux architecte d'adosser, dans les encognures de la grande grille, deux autels dans la nef et derrière laquelle on pratiquera deux petits escaliers qui conduiront à deux ambons ou tribunes au-dessus des autels.

« La reconnaissance que l'Église de Reims doit à M. Godinot, chanoine, pour toutes ses grandes libéralités, ne permet pas de rejeter sur ce bienfaiteur la démolition du Jubé pour y substituer une grille magnifique, ayant orné tout le contour du chœur et de l'arrière-chœur de pareilles grilles.

« On croit devoir supprimer d'autres réflexions que la lettre anonyme auroit pu faire naître sur les autres objets et sur les citations des RR. PP. Mabillon et Ruinart, bons citoïens qui se garderoient bien de censurer leur église-mère.

« Imitons Le Sage ; il dit :

« *Tempus loquendi et tempus tacendi.* »

A notre sens, cette justification ne justifie rien du tout. On y retrouve en plein les idées de M. Godinot, dont le principal argument consistait à dire que ce Jubé était de mauvais goût, qu'il cachait le rond-point de l'église et qu'au surplus l'église de St-Pierre de Rome, la plus belle église du

monde, n'avait point de Jubé! Le chapitre loin d'abandonner les traditions liturgiques affirme avoir l'intention d'élever au bas de la grille qui remplace le Jubé, deux autels au-dessus desquels deux ambons ou tribunes permettront d'accomplir les cérémonies affectées au Jubé!...

Alléguer l'exemple de Saint-Pierre de Rome qui n'a point de Jubé est une assez faible raison : Saint-Pierre de Rome, tout entièrement de la Renaissance, n'avait rien à demander à l'art du moyen-âge. Mais qui de nos jours s'aviserait de trouver déplacé et de mauvais goût le Jubé de Saint-Etienne-du-Mont, et, plus près de nous, le Jubé de la charmante église de Notre-Dame de l'Épine?

Quoiqu'il en soit, et malgré les belles protestations de MM. du Chapitre, les ambons comme les petits autels restèrent à l'état de projet. Un Chanoine plus scrupuleux avait cependant légué au Chapitre une somme de 1,000 fr. pour contribuer à cette dépense, qui resta indéfiniment ajournée. Nous trouvons, dans les archives du Chapitre *(Liasse 24, nº 36)*, une conclusion capitulaire et une délibération du bureau de l'hôpital général (8 et 26 janvier 1759) portant que M. Pierre Lejeune, chanoine, ayant légué à MM. du Chapitre une somme de 1,000 fr., à condition de faire construire deux autels aux deux côtés du chœur de cette Église, nos dits sieurs ont prêté cette somme à l'Hôpital général pendant vingt ans, sans intérêts. « Et si, est-il dit, dans le cours de 20 ans, lesdits autels ne sont construits, ladite somme de 1,000 fr. appartiendra audit hôpital. »

Ici se clôt l'histoire de l'œuvre de Collart Givry.

---

# LE DÉDALE OU LABYRINTHE

---

Les historiens nous ont conservé le souvenir de quatre grands labyrinthes illustres de l'antiquité. Celui de Mœris, en Egypte, dont Hérodote a fait la description. Celui de Clusium en Italie qui, dit-on, servit de tombeau à Porsenna, roi d'Etrurie. Celui de Lemnos, en l'île de la mer Egée, et celui de Crète, auquel Dédale donna son nom.

Le labyrinthe de Crète, que la fiction du Minotaure a rendu particulièrement célèbre, était l'œuvre de Dédale, le plus habile architecte du temps. Il présentait un merveilleux assemblage de douze palais avec leurs trois mille salles. L'entrée en était facile, mais par l'enchevêtrement des routes qui s'y croisaient, se coupaient, entraient l'une dans l'autre, l'issue pour le visiteur en était à peu près impossible et l'on sait que Thésée, le vainqueur du Minotaure, n'en put sortir qu'à l'aide du fil d'Ariane.

L'idée des labyrinthes, dont les artistes, au moyen-âge, décorèrent le pavé de nos églises, était certainement empruntée au Dédale de Crète dont ils retinrent le nom. Il paraît cons-

tant que c'est seulement au retour des Croisades que l'usage s'en établit. Par le tracé des sinueux et multipliés contours qu'offrait ce dallage historié, on pensait figurer la difficulté et les longueurs du voyage en Terre-Sainte et offrir à ceux qui ne pouvaient réaliser le saint pèlerinage le moyen de l'entreprendre, au moins fictivement, agenouillés sur ce carrelage et en psalmodiant les prières autorisées.

On connaissait autrefois dans les églises de France un certain nombre de labyrinthes : on sait que celui de la cathédrale de Chartres existe encore, en bon état de conservation, grâce aux chaises qui le dissimulent et le protègent contre la mutilation de la foule, le zèle des archéologues et les restaurations des architectes. Il est placé vers le milieu de la longueur de la nef, sa forme est circulaire, sa ligne de parcours est beaucoup plus large que celle qui l'accompagne. « Ce labyrinthe qu'on voit au milieu de la nef (dit M. Gilbert), exécuté en pierre bleue, les Chartrains l'appellent communément *la Lieue*. Il a 668 pieds de développement depuis l'entrée jusqu'au centre. A l'époque des Croisades on y faisait des stations qui tenaient lieu du pèlerinage de la Terre-Sainte. »

Dans la cathédrale d'Amiens on voyait au centre de sa nef un labyrinthe de forme octogone, construit vers 1288 : il avait traversé les siècles, bravé les révolutions, les démolitions, les restaurations jusqu'en l'année 1825, époque où, sans autre raison que le besoin de refaire le carrelage, Mess. de la fabrique ordonnèrent son entière destruction. Il était cependant d'une haute curiosité, comme on va en juger :

Ce grand compartiment avait 41 mètres 57 centimètres (128 pieds) de circonférence. Au milieu de ce Labyrinthe se voyait une plaque de cuivre qui indiquait le lever du soleil, et sur laquelle on avait gravé la représentation de l'Evêque Evrard de Feuilloy, et celle des trois architectes qui ont dirigé la construction de cette Église. Autour de cette plaque était gravée, sur une lame de cuivre, l'inscription suivante, qui, dit M. Gilbert, avait été incrustée en 1288 dans ce labyrinthe par l'architecte, Renault de Cormont.

*Mémore quand l'euvre de léglè*
*de chéens fu comenchie et fine*
*Il est escript el moilon de le*
*maison Dédalus.*

En l'an de grace mil II^e
et XX. fu leuvre de chéens
premièrement encomenchié
Adont yert de cheste evesquie
Evrart évesque benis,
Et Roy de France Loys
q fu fils Phelippe-le-Sage.
Chil q maistre yert de loeuvre
maistre Robert estoit només,
et de Lusarches surnomés.
maistre Thomas fu après luy
de Cormôt et après ses fils
maistre Regnault qui meitre
fist achest point chy, ceste lettre
que l'incarnacion valoit
XIII^e. ans. XII en faloit.

C'est sans doute à cette curieuse inscription que nous devons la révélation des noms des architectes par qui furent accomplis les travaux de l'église d'Amiens.

On y voit, en effet, qu'ils furent commencés en 1220 sous l'Evêque Evrart; qu'ils furent conduits par Robert de Lusarches et par Thomas de Cormont, et terminés par Regnault, fils de celui-ci, en 1288.

Le Labyrinthe de la cathédrale d'Arras, dit M. E. Wallet, existerait sans doute encore *sans la Révolution*. M. Wallet est bien bon d'en attribuer la destruction à la Révolution! Il y a bien plus à parier quelle est le fait de MM. les Chanoines ou de MM. de la Fabrique, qui ont toujours eu un merveilleux instinct pour l'embellissement des églises.

D'après la notice sur cette ancienne Cathédrale, publiée en 1829, et divers renseignements pris sur les lieux, nous avons reconnu qu'il était placé un peu en avant de la nef; qu'il était aussi tracé en octogone et composé de carreaux jaunes et bleus, présentant la même combinaison que ceux d'Amiens et de Saint-Quentin. Mais ce que nous apprend de particulier cette notice, c'est qu'en suivant à genoux,

comme c'était l'usage, la ligne de parcours en récitant les prières ordinaires, on était une heure à terminer ce pieux pèlerinage : aussi, ajoute M. Wallet, dans certaines localités appelle-t-on ces sortes de dédales : *la lieue.*

On voit encore, aujourd'hui, à l'entrée de l'église paroissiale de Saint-Quentin, bâtie dans le XII^e^ siècle un labyrinthe, dont le parcours offre absolument la même combinaison que celui d'Amiens, l'un et l'autre ne présentant qu'un guillochis octogonal simple et continu.

Outre ceux de Chartres, de Saint-Quentin, d'Amiens, d'Arras, de Saint-Omer et de Saint-Bertin, la *Société française* dans ses publications, M. de Caumont dans son *Bulletin Monumental*, M. Didron dans ses *Annales archéologiques*, en ont signalé quelques autres; celui de Saint-Bertin était composé de carreaux blancs ou jaunes et de carreaux noirs ou bleus : il était inscrit dans un carré ; son chemin de parcours présentait, comme tous ceux que nous connaissons, un guillochis simple, continu, mais ce guillochis était ici à angles droits. Ce pavé était composé de 49 carreaux de chaque côté; par conséquent sa superficie présentait un nombre de 2,401 carreaux. Il existe encore des vieillards dans le pays qui ont souvenir de ce labyrinthe qui faisait partie du pavé de l'église et se trouvait placé dans la nef transversale de droite : il arrivait que les enfants et les étrangers qui le parcouraient, troublaient l'office divin, ce qui a été cause, nous a-t-on dit, qu'il fut détruit. Au bas du dessin de ce Labyrinthe se lisaient ces mots : « *Entrée du chemin de Jérusalem, autrefois marqué sur le carreau de l'Eglise de Saint-Bertin.* »

Arrivons au Dédale ou Labyrinthe de l'église de Reims. Plusieurs monographes de la cathédrale l'avaient déjà fait connaître. M. Jacob-Kolb, M. Géruzez, M. Povillon, M. Gilbert, M. Tarbé et quelques autres en ont publié la description et plusieurs d'entr'eux même la représentation. Nous sommes heureux d'arriver après ces messieurs; car nous avons le double plaisir de profiter de ce qu'ils ont dit

de bon et de critiquer les erreurs qu'ils ont pu commettre dans leurs diverses appréciations. On a d'autant mieux l'air de savoir de prime-saut et de science certaine, que l'on critique davantage ceux que l'on dépouille. C'est un usage assez généralement adopté en matière littéraire et archéologique, et nous pourrions bien nous conformer au précédent.

Le Dédale de l'église de Reims était formé de compartiments en marbre noir et blanc incrustés dans le pavé. Il occupait une surface telle que les bandes de pierres étaient espacées entr'elles d'un pied. Comme la plupart des autres monuments que nous avons cités plus haut, on désignait celui-ci sous le nom de *Chemin de Jérusalem*, et, par une pieuse réminiscence, on en parcourait l'enceinte en récitant des prières contenues en un livret imprimé autrefois à Reims (nous ne savons la date) sous le titre de : *Stations au chemin de Jérusalem, qui se voit en l'église de Notre-Dame de Reims.*

On supposait à Reims que l'idée de ce Dédale avait été donné par Albéric de Humbert sous la prélature duquel fut reconstruite la cathédrale, et qui, parti pour la Palestine en 1218, l'avait fait dessiner avant son départ, comme un emblème des longues pérégrinations qu'il allait entreprendre pour arriver au temple de Jérusalem, objet des vœux et du pèlerinage de tant de Chrétiens.

Quelques personnes ont même avancé, qu'étant mort dans la traversée du retour, son corps avait été ramené à Reims, et déposé sous le dédale, à l'endroit même où sa figure était dessinée. Marlot mentionne et contredit ce fait en ces termes :

« Le sujet principal de son pèlerinage étant accompli, il fit voile d'Alexandrie pour retourner en France : mais comme il eut séjourné quelque temps à Rome, où il visita le Pape Honoré, allant à Pavie, une fièvre le saisit, dont il mourut, la veille de la Nativité du Sauveur, l'an 1218. Son corps fut inhumé fort honorablement en l'Église de Saint-Pierre, où est son épitaphe, bien que quelques manuscrits portent, sans autorité, qu'il fut rapporté à Reims, et placé au milieu du Dédale qui se voit dans la nef de la cathédrale. »

Le tracé de ce labyrinthe, que nous faisons passer sous les yeux du lecteur, est tiré du recueil de Jacques Cellier, artiste rémois au XVI[e] siècle, dont nous avons autrefois retrouvé l'œuvre à la bibliothèque impériale. Ce tracé fait à une époque où le pavé de ce labyrinthe était moins endommagé est donc plus authentique que celui publié antérieurement à cette notice.

Il représente un polygone régulier au centre duquel se trouvait la figure d'un personnage, de grande dimension, taillée en pierre bleue ; aux quatre coins de ce polygone étaient figurés, taillés de même, quatre personnages de moindre grandeur. C'était comme au labyrinthe d'Amiens, la portraiture des architectes, maîtres des ouvrages, qui dirigèrent les travaux. Des signes caractéristiques indiquaient d'ailleurs les attributs maçonniques de chacun d'eux. Autour de la première, à droite en entrant, se lisaient ces mots :

*Cette image est en remembrance de maistre Bernard de Soissons, qui fut maistre de l'Eglise de céans... fist cinq voutes.*

Autour de la seconde, à main gauche :

*Gauthier de Reims, qui fut maistre de l'Eglise de céans, sept ans, et ouvra à voussures d'or...*

Autour de la troisième à main droite, au midi, se lisait :

*Cette image est en remembrance de maistre Jean d'Orbais, qui fut maistre de l'Eglise de céans.*

Autour de la quatrième, à main gauche :

*Jehan Loup, qui fut maistre de l'Eglise de céans, seize ans, et en commenca le portail.*

L'inscription de la principale figure, celle du milieu, n'est malheureusement pas arrivée jusqu'à nous. Quand les curieux, auxquels nous devons la conservation des indications que nous venons de transcrire, songèrent à relever ces lignes, si intéressantes pour l'histoire de l'art, cette inscription était déjà rendue illisible par le frottement des pieds. Jacques Cellier, l'auteur du dessin que nous avons reproduit, n'a pas songé à conserver aucune de ces lignes dont l'une eut établi la notoriété et les fonctions de ce principal personnage.

On remarquera que le nom de Robert de Coucy auquel on attribuait naguère à Reims, le plan et l'exécution de Notre-Dame, ne figure point au bas d'aucune de ces images. M. Tarbé, qui est quelquefois très aventureux dans ses hypothèses, prend l'initiative et dit : « Sans doute, la figure du centre était celle de Robert de Coucy, ce modeste monument serait le seul qu'on eut érigé à la mémoire du grand architecte ! » Cette opinion n'est pas soutenable. L'étude du labyrinthe d'Amiens nous a donné le nom ou du moins le caractère du personnage en question. A Amiens, c'est en 1220 et sous l'Evêque Evrart, que fut exécutée la cathédrale, et c'est le portrait de ce prélat qui figurait au centre de son labyrinthe. A Reims, c'est en 1211 que fut commencée la réédification de Notre-Dame, sous la prélature de l'Albéric de Humbert, et c'est, on peut le supposer, le portrait de cet archevêque qui figurait sur la pierre centrale du labyrinthe. D'ailleurs, je vous prie, quelle raison pour donner dans ce monument la place d'honneur à Robert de Coucy ? Parce que, dit M. Tarbé (avec toute la ville de Reims qui le répète depuis longtemps), Robert de Coucy est le grand artiste qui a donné les plans et qui a dirigé les travaux de ce magnifique édifice, l'honneur et la gloire de l'art catholique, au Moyen-Age ! — Encore un immense plagiat, une fausse attribution ! Robert de Coucy n'a pas plus donné le plan et dirigé les premiers travaux de Notre-Dame de Reims, que M. Lassus n'a dirigé les travaux de Notre-Dame de Paris, ou M. Decret donné le plan de l'Eglise de Saint-Denis. Anquetil qui ne manque pas de dire (t. 1, p. 352), que la nouvelle cathédrale fut bâtie en 1211, sur un dessin plus noble et plus régulier, donné par un architecte de Reims, nommé *Robert de Couci*, et sous sa direction, se donne lui-même la peine de nous apprendre (t. 2, p. 67), que ce fameux architecte (auquel il attribue aussi la croix, le chœur et les chapelles de Saint-Nicaise), était enterré dans le cloître de Saint-Denis, où on voyait autrefois sa figure avec cette inscription :

*Cy gist Robert de Coucy, maitre de Notre-Dame et de Saint-Nicaise qui trépassa l'an 1311.*

Or, nous le demandons, si Robert de Coucy est mort en 1311, comment a-t-il pu fournir en 1211 les plans de Notre-Dame de Reims? Il aurait donc vécu quelque cent trente ans? La chose est peu probable. Eh bien! voilà pourtant une opinion reçue chez tous les écrivains qui ont parlé de la cathédrale de Reims; et malgré notre dire, il n'en restera pas moins établi que Robert de Coucy en est l'immortel auteur. Nous ne mettons pas en doute qu'il n'y ait travaillé, qu'il n'y ait été *Maître des ouvrages*, mais il a tout au plus travaillé à son achèvement, peut-être même n'a-t-il eu le titre de *Maître* de Notre-Dame qu'en qualité d'entreteneur de l'œuvre, comme à toutes les époques jusqu'à la Révolution, un architecte fut attaché à ce titre à l'édifice, et comme pouvait, à bon droit se dire, M. Arveuf pour Notre-Dame de Reims, M. Lassus pour Notre-Dame de Paris.

Quoiqu'il en soit, notre labyrinthe qui donne le nom des quatre premiers maîtres de Notre-Dame : Gauthier de Reims, Bernard de Soissons, Jehan d'Orbais et Jehan Leloup ne fait aucune mention de Robert de Coucy.

Reportons donc à ces artistes, dont le nom n'est pas assez connu, une grande partie du mérite de la construction, si libéralement octroyée à Robert de Coucy, qui quelque fut son talent et sa renommée n'est venu que longtemps après et n'a pu qu'achever l'œuvre commencée.

Il est vrai que sur ce dessin du labyrinthe, que d'autres avant nous ont publié, on trouve outre les cinq figures ci-dessus mentionnées deux autres figurines, placées à l'entrée du polygone. Rien ne dit qu'aucune inscription leur ait jamais donné un nom. Peut-être pouvait-on y voir le portrait de Robert de Coucy et de son neveu, qui, comme lui, fut employé aux travaux d'achèvement : mais rien que d'hypothétique à cet égard, et en tout cas, l'exiguité des figures et leur apposition après coup, indiqueraient un rôle assez minime, à ceux dont elles seraient le portrait ou la remembrance.

Nous avons dit ailleurs qu'il y avait plus de vraisemblance à regarder comme auteur du plan de la cathédrale, Hues Libergier qui vivait réellement à cette époque et qui exécutait quelques années plus tard (en 1229) la belle église de Saint-Nicaise. Nous devons avouer ici que ce n'est non plus de notre part qu'une supposition et, toute réflexion faite, nous croyons qu'il serait vraiment juste et raisonnable d'en laisser exclusivement l'honneur aux artistes dont le labyrinthe a révélé et proclamé les noms.

Au surplus, beaucoup de découvertes restent à faire pour la biographie des artistes du Moyen-Age : nous sommes encore bien ignorants des noms de ceux auxquels l'art doit le plus. Dans la découverte que nous avons faite, il y a une vingtaine d'années (on nous permettra de revendiquer ici ce petit mérite), de l'album de Vilars de Honecort (album publié depuis et sur notre recommandation par M. Lassus), on trouve quatre ou cinq croquis de quelques-unes des notables parties de l'église de Reims, Honecort en explique la disposition et la raison d'être : Honecort qui s'attribue lui-même l'honneur du chevet de l'Eglise de Meaux, et une participation dans quelques autres grands monuments du XIII[e] siècle, pourrait sans témérité être lui-même considéré comme l'un des grands artistes qui exécutèrent la cathédrale de Reims.

Revenons à notre labyrinthe.

Ce monument, en résumé, comme tous ceux du même genre qui se trouvaient à Soissons, à Laon, à Chartres, à Amiens, à St-Omer et ailleurs encore, avait été exécuté d'après des modèles antiques et respectables ; il avait une destination pieuse et recommandable, puisqu'il était un souvenir symbolique du temple de Jérusalem, et de plus un hommage rendu aux artistes dont il conservait les noms. Quel est le vandale coupable de sa destruction ? Faut-il le demander ? Indubitablement quelque honorable chanoine, hâtons-nous d'ajouter que ce n'est pas l'abbé Godinot (pieux iconoclaste du XVIII[e] siècle). Sa sollicitude pour le temple du Seigneur

n'était pas descendue si bas... dans la nef, et il n'avait songé à refaire du pavé que ce qui touche au sanctuaire. Mais le chanoine Godinot mort, d'autres chanoines jaloux, comme lui, de l'honneur du saint lieu, devaient lui succéder : *Uno avulso, non deficit alter*. Et Messire Jacquemart se trouva. Mais laissons parler ici M. Tarbé qui s'entend aussi à blasonner les gens :

« Il paraît (*Reims, Essais histor.*, p. 280), que les enfants et les oisifs s'amusaient à courir sur les lignes blanches et noires. Cet exercice était peu convenable et le chanoine Jacquemart en 1779 (lisez 1778), fit le sacrifice d'une somme qu'il avait économisée pour faire disparaître le labyrinthe. Il eut le plaisir de voir ses vœux satisfaits. Le vieux *Dedalus* aux historiques souvenirs, fut remplacé par des *dalles* de pierres toutes neuves, toutes blanches, mais sans passé. Messire Jacquemart put lire son bréviaire sans distraction, mais il avait détruit l'unique monument élevé par la reconnaissance de ses devanciers à la mémoire des grands architectes rémois. Le Clergé du XVIII^e^ siècle subissait l'influence des idées de son temps, il devait porter le premier coup à nos vieux édifices et donner l'exemple des démolitions... Les Vandales de 1779 n'eurent pas même le soin de relever les figures des architectes et de les incruster dans les murs d'une simple chapelle. Peut-être leurs restes reposaient-ils sous cette mosaïque funèbre !... »

Il est étrange que la destruction de tous nos labyrinthes, n'ait eu partout pour motif que les jeux des enfants, qu'il était si facile d'interdire, ou la curiosité des étrangers qui n'avait rien que de naturel et qu'il eut été au contraire de bon goût de satisfaire.

Il nous semble au surplus qu'on peut rendre solidaires de la gloire que s'est acquise, par cet acte, le vénérable et pieux Jacquemart, d'abord MM. les chanoines qui ont encouragé l'œuvre, et M. Lefèvre, l'architecte du temps qui l'a consommé. Au surplus, voici un document que nous ne nous contenterons pas d'indiquer aux pièces justificatives : c'est

le brevet d'immortalité de ces Messieurs. Il faut lui donner les honneurs du premier plan :

*Augustus 1778.* — Lectis litteris domini Jo. Jacquemart thes. quibus expositione factâ multam ex Labyrintho in navi hujus ecclesiae existente, indecentiam oriri, eoquod frequens sit in eo deambulatio, proponitque pro ejus eversione summam mille librarum, et *vehem* (?) lapidum dictorum de Marzilly, Capitulum cum memori animo accipiens propositiones dicti domini Jacquemart, committit dd. Senescallos et dominum fabr. officiarium ad grates et referendas praefato, domino ; rogatque dominum Fabr. officiarium ut cum eo et d. LEFEBVRE architecto conferat de labyrinthi eversione, postea ad capitulum referet. *Signaver...* Fremyn, Lambert, Pommyer, Bourgogne, Regnault, Meusnier, de Rémont, Cauvet, Parchappe, de Coucy, de Lattaignant, Batteux, Leblanc, Bergeat, Carbon, Lagoile, Mignet, Rutlidge, Bida.

C'étaient ces mêmes vénérables chanoines qui, suivant le même *livre de leurs délibérations et conclusions*, donnaient ce singulier pouvoir à l'un deux :

*Die veneris 15 maï 1778. — Datur potestas D° N. Ouda, Fabr. vendendi pergamenas chartas provenientes e destructione veterum librorum cantûs,*

Et qui, le 17 décembre de la même année, sans doute pour témoigner à Messire Jacquemart toute leur gratitude de sa généreuse initiative, lui décernaient, dans le chœur, une stalle d'honneur : *Primum stallum de Latere dextro in choro !!*

Très vénérables, que la terre vous soit légère !

Quels que soient les regrets que nous inspire la ruine du Dédale et du Jubé, d'autres dévastations, non moins déplorables, nous restent à mentionner. Il s'agit des vénérables pierres tumulaires, sorte d'archives archiépiscopales, qui formaient presque tout le sol du sanctuaire et du chœur de Notre-Dame, archives, hélas ! dont il ne reste plus trace aujourd'hui. « Afin que leur mémoire demeure, disait Dante, les tombes construites au pavé des églises, montrent le portrait des

ensevelis, tels qu'ils étoient jadis : si bien qu'on se prend maintefois à pleurer, tout poigné par ce souvenir qui fait sentir son aiguillon dans les cœurs pieux. »

Ces considérations du grand poëte n'étaient pas de nature à toucher l'esprit de M. Godinot. L'œuvre du grand autel accompli, il fallut mettre en harmonie toutes les parties de l'édifice, car c'est au nom de l'harmonie que l'on dépouille le sanctuaire de tous les trésors, de tous les ornements dont la piété des fidèles l'avait enrichi. Or, pour l'honneur et la gloire du monument quoi de plus précieux, surtout pour l'histoire, que ces grandes pierres tumulaires dont le sol était formé ; ces images, ces inscriptions funèbres redisaient d'une façon si imposante les actes des illustres personnages qui, depuis des siècles, avaient gouverné l'église. Écoutons les doléances d'un contemporain indigné :

« L'exécution des grilles qui doivent remplacer le Jubé est toujours en cette année (1744) la grande affaire de M. l'abbé Godinot ! mais ce n'est pas son seul passe-temps. C'est au contraire l'époque d'autres regrettables exécutions. Il détruit les stalles du XV[e] siècle, il déshérite les grandes tombes de nos archevêques des pierres monumentales que leur avait consacrées la piété des fidèles, et qui formaient le pavé du sanctuaire, du chœur et de l'arrière-chœur : ces odieuses entreprises s'exécutent à l'insu du public et protégés que sont les hommes de M. Godinot, par le lâche assentiment du Chapitre et par les barrières qui interdisent aux curieux l'entrée du théâtre qu'exploite le téméraire iconoclaste. » N'est-on pas en effet saisi d'une légitime indignation de voir arracher les quarante épitaphes de nos archevêques pour y substituer des carreaux émaillés en forme de cube ou de losanges propres au carrelage des vestibules et des antichambres.

Maintenant, hâtons-nous de le dire, si quelque chose peut diminuer l'odieux et la responsabilité de Monsieur Godinot, c'est qu'il avait cru pouvoir s'autoriser de notables précédents. Dès la fin du règne de Louis XIV, le chapitre de Notre-Dame

de Paris avait laissé renverser tous les tombeaux de ses anciens prélats ; le cuivre des tombes et des statues avait été converti en un gigantesque lutrin.

« Au mois de juillet 1718, nous dit D. Chatelain, le père Vaudin, prieur de Saint-Denis, à Reims, lequel avoit fait construire le grand autel de marbre, l'année précédente, fit lever toutes les tombes qui étaient dans le sanctuaire et dans le chœur, sans respecter même celle de Manassés II, bienfaiteur de cette abbaye. Il fit fouiller le tombeau de cet archevêque, dans lequel on trouva ses ossements et quelques restes de ses habits pontificaux ; sa tombe eut le sort de celles des abbés et des anciens chanoines réguliers de cette maison. Ce moine fit distribuer *(scier)* ces anciens monuments en pavé à pans, tel qu'on le voit aujourd'hui, et n'a réservé dans le sanctuaire qu'un espace pour placer un marbre sur lequel il doit faire graver les quatre vers qui étaient sur l'épitaphe de Manassés, sans laisser aucun vestige de la sépulture des abbés de cette maison, et sans autre reconnaissance pour la mémoire d'un archevêque recommandable par sa piété et par les bienfaits dont il a comblé ce monastère. »

Voici l'épitaphe de Manassés, que nous a conservée Marlot :

*Hic Manasses Remis regimen cùm culmine nactus*
*Post sedi cedens, pauper de divite factus,*
*Hujus sponte loci normae legique subactus*
*Hicque diù degens, mores bene rexit et actus.*

Et de nos jours n'avons-nous pas vu un des princes de l'église, M. le Cardinal Clermont-Tonnerre, d'abord évêque de Châlons, puis en 1820, archevêque de Toulouse, curieux d'enrichir le chœur de sa cathédrale d'un pavé de marbre blasonné de ses armoiries, faire jeter dehors les tombes et les épitaphes de ses prédécesseurs, qu'on alla racheter chez un marbrier pour leur donner dans le musée municipal l'asile que leur refusait l'église !

Quoiqu'il en soit, M. Godinot ne devait pas longtemps survivre à ses grands travaux dans notre cathédrale. On a

raconté ailleurs les circonstances de sa mort arrivée le 15 avril 1749, et le triste spectacle que, à l'occasion de ses opinions quelque peu jansénistes, donnèrent ses confrères du Chapitre au jour de son enterrement. Mais à part sa doctrine qu'il ne nous appartient pas d'apprécier, M. l'abbé Godinot, homme probe et vertueux, plein d'affection et de piété filiale pour la ville qui l'avait vu naître, a donné trop de gages de son patriotisme et de son désintéressement pour que son souvenir ne soit pas, à juste titre, resté cher à la Cité. Si donc nous nous sommes montré sévère dans l'appréciation de ses actes, en l'enceinte de notre cathédrale, nous n'avons pas besoin de le répéter ici, c'est moins M. Godinot lui-même que ses confrères, ou plutôt que le détestable goût de son époque, que nous avons voulu stigmatiser.

---

## ARCHEVÊQUES

### DONT LES PIERRES TOMBALES ONT ÉTÉ BRISÉES EN 1748

---

Voici la longue liste des Prélats dont les noms, les épitaphes et souvent les traits étaient reproduits dans le sanctuaire et le chœur de Notre-Dame : musée lapidaire, essentiellement historique, qui avait exigé sept à huit siècles à se former et dont, en quelques heures, la pioche et le marteau eurent si complètement raison.

Nous n'avons pas ouï dire qu'aucune de ces dalles ait échappé à la destruction ou ait été recueillie. comme curiosité, dans le cabinet de quelque amateur ; il est vrai qu'au temps de M. Godinot la passion de l'archéologie religieuse n'était pas encore éveillée :

ODALRICUS, mort en Novembre 971, était inhumé à la descente des chaires, près le portail de Jubé, sous une lame de pierre blanche.

ADALBERON qui avait sacré trois rois, gouverné l'Eglise pendant 19 ans et employé ses revenus au soulagement des pauvres, mort en 989, inhumé en la cathédrale avec cette épitaphe, gravée en lettres d'or, sur une table de cuivre incrustée sur une tombe noire, posée proche des degrés du chœur au-dessous l'aigle :

*Contulerat natura parens quae summa putavit*
*Ad meriti cumulum tibi præsul Adalbero cùm te*
*Praestantem cunctis mortalibus abstulit orbi*
*Quinta dies fundentis aquas cùm pondere rerum.*

Le Chapitre, de nos jours, a reposé à la même place une pierre noire où se lisent ces deux mots :

*Adalbero Archiepiscopus.*

ÆBALUS qui occupait le siège de 1024 à 1033, était inhumé pareillement au bas du degré du chœur, c'est-à-dire près du Jubé, et sous une pierre avec ces mots :

*Ebalus Archiepiscopus.*

GERVAIS, archevêque de 1055 à 1067, qui avait fait poser le cerf de bronze sur la porte de son palais, était pareillement inhumé devant l'*aigle*, sous une pierre noire avec cette simple mention :

*Gervasius Archiepiscopus.*

RAYNOLDUS CONTRACTUS avait sa tombe noire au milieu du chœur, entre Æbalus et Gervais, sur laquelle se lisaient ces mots :

*Raynoldus Contractus Archiepiscopus.*

HENRI DE FRANCE, *Henricus magnus*, fils du roi Louis VI et frère du roi Louis VII, archevêque de 1162 à

1176. « Sa sépulture, dit Marlot, se voit devant l'autel de l'église-cathédrale, couverte d'une tombe blanche, dont les bordures où estoit gravée son épitaphe sont effacées, inhumé au bas des degrés du grand autel, au milieu d'iceluy, à l'endroit où le prêtre s'incline. »

GUILLAUME AUX BLANCHES-MAINS, *Guillelmus ad albas manus*, archevêque de 1176 à 1202, beau-frère du roi Louis VII, mis en terre devant le grand autel de l'église-cathédrale, sous une tombe de pierre où sont escrit ces vers pour épitaphe :

*Moribus excelsus, providus, mitis, prudens et pacis amator,*
*Annis bis denis et sex cum simplice mense*
*Praefuit archiepiscopus Wilelmus in urbe remensi.*
*Septima septembris idus fuit finis meæ vitæ.*

ALBÉRIC DE HUMBERT (1206 à 1218), sous sa prélature eut lieu le funeste incendie de 1210 : inhumé, suivant les uns, près de la tombe d'Henri de France, du côté de l'épitre, suivant d'autres, au milieu du Dédale, dans la nef de la Cathédrale.

HENRI DE BRAINE ou DE DREUX (1223-1240), inhumé à côté de Guillaume aux Blanches-Mains, du côté des fonts. Son corps fut découvert en septembre 1734, enseveli dans un cuir de cerf sur lequel était une lame de plomb portant le nom de *Henri de Braine*. Cette découverte, suivant une note de M. l'abbé Tourneur, eut lieu à l'ouverture du caveau destiné à l'inhumation de M. Mailly, proche les degrés du sanctuaire.

ROBERT et JEHAN DE COURTENAY (1266-1299), inhumés auprès de la colonne d'argent, du côté de l'évangile, sous une pierre formée de fleurs de lys, Marlot ajoute :

« Robert ordonna que, s'il décédait dans le diocèse de Reims son corps fut enterré près du grand autel, sous la tombe de son oncle Jehan de Courtenay : d'où vient qu'il ne se trouve qu'un seul tombeau pour les deux, semé de fleurs de lys, où paroit la figure d'un archevêque, gravée autrefois sur du cuivre, lequel est enlevé du marbre avec la bande d'alentour ou estoit marquée la date de son décès qui, pour cela, seroit inconnue, sans l'obituaire de l'église qui le rapporte au 3 Mars 1323.

PIERRE BARBEY (1271-1299), inhumé près d'Albéric, du côté des fonts, où se voit une tombe noire couverte entièrement de cuivre, où est empreinte la figure du prélat revêtu de ses habits pontificaux, avec ces vers :

*Anno M. C. me Petrum sustulit aether*
*Subtractis binis, octobris inest mihi finis ;*
*Praesulis officio perfungens hic inhumatus*
*De Barbets...*

GUILLAUME DE TRYE (1324-1335), on tient qu'il est inhumé au bas des degrés de l'autel Sainte-Croix, sous une tombe où est la représentation d'un archevesque revestu d'une chasuble semée de fleurs de lys, dont les extrémités, où son nom estoit et la date de sa mort, sont effacés. Voici, ajoute l'auteur, ce qui se lit autour du chef, assez difficile à accorder :

*Una sit MC ter, simul L, tunc hunc capit aether,*
*... Septembri barathri tutetur ab ense*

et aux quatre coins de la tombe étaient des armes, portant deux croix en sautoir contournées de fleurs de lys.

JEAN DE VIENNE (1335-1351), à côté de Henri de Braine, du côté des fonts, sous une tombe noire, dans le sanctuaire, qui porte ces mots pour épitaphe :

*Hic jacet dominus Johannes de Viennà*
*Remensis archiepiscopus*
*Qui obiit XIV junii, anno M CCC LI.*

HUGUES D'ARCY (1351-1352), sous une tombe de cuivre de plusieurs pièces, près du grand autel, avec cette épitaphe :

*Hic jacet*
*Venerabilis pater, inclitae recordationis*
*Magnae scientiae, et prudentiae,*
*Dominus Hugo de Arciaco, olim*
*Episcopus Laudunensis, et postea hujus*
*Remensis ecclesiae Archiepiscopus*
*de magno et secreto consilio domini regis,*
*qui obiit anno Domini M CCC LI, die*
*XVIII mensis februarii, Orate pro eo!*

LOUIS THÉZART (1374-1376), au costé droit du grand autel, auprès de Pierre Barbey, sous une tombe blanche qui porte ces simples mots :

*Ludovicus Archiepiscopus.*

RICHARD PICQUE, de Besançon (1376-1390), près la chaire du semainier, sous la crédence, à côté du grand autel, près de Louis Thézart son prédécesseur ; sa tombe est couverte d'une lame de cuivre, où paroit la figure d'un archevêque revêtu de ses habits pontificaux, avec ses armes ; quant à l'inscription elle est entièrement effacée, et il n'y a moyen d'y remarquer aucune lettre.

JEAN JUVÉNAL DES URSINS (1444-1473), au-dessus de Guillaume aux Blanches-Mains ; il avait demandé, par son testament du 18 septembre 1472, à être enterré au-devant du grand autel, dans une tombe de marbre noir, avec cette épitaphe :

*Urbis famosae Belvis praesul fuit ipse*
*Hinc numen sacrum Laudunum transtulit ipsum,*
*Indè Remis sedem possedit pontificalem*
*His habuit titulis franci nomen paritatis.*
*Obiit anno M CCCC LXXIII, quartà die mensis julii.*

ROBERT DE LENONCOURT (1509-1532). Voy. au *Saint-Laict.*

CHARLES, CARDINAL DE LORRAINE (1538-1574), sous l'autel Sainte-Croix, dans le sépulcre de marbre noir qui estoit préparé dès son vivant, où il gist avec son neveu, François de Lorraine, et deux de ses successeurs, avec cette épitaphe :

*D. O. M. Carolus S. R. E., presbyter cardinalis*
*a Lotharingiâ archiepiscopus*
*Dux remensis... de morte et resurrectione cogitans, sibi vivens posuit,*
*Anno M DL XXIII, pontificatûs sui anno XXXV,*
*vixit annos XLIX, menses X dies VIII,*
*horas IV. Obiit anno Domini M DL XXV septimo calendas*
*januarii. — Requiescat in pace.*

NICOLAS, CARDINAL DE PELVÉ (1592-1594), à côté de l'autel Sainte-Croix, vers la chapelle Sainte-Anne, sous une tombe avec cette épitaphe :

*Anima ejus demoretur in bonis...*

PHILIPPE DU BEC (1594-1605), de l'autre côté de l'autel Sainte-Croix, vers la chapelle du Saint-Laict.

*Ades, civis optime, specta, advena... etc.*

(Voir, dans Marlot, le surplus de son épitaphe, trop longue pour être ici reproduite).

LOUIS, CARDINAL DE LORRAINE (1605-1622), inhumé avec Charles, Cardinal de Lorraine, son grand-oncle.

GUILLAUME GIFORT, dit *Gabriel de Sainte-Marie* (1623-1629), inhumé entre le bénitier de l'arrière-chœur et les

degrés montant à l'autel Sainte-Croix. Le lieu de sa sépulture, dit Marlot, n'est marqué d'aucune épitaphe, étant difficile de comprendre, en peu de mots, les éloges d'un personnage qui possédait toutes les sciences en perfection.

FRANÇOIS, CARDINAL DE MAILLY (1711-1722), à côté de Jean Juvénal des Ursins, vers les fonts, avec une longue et fastueuse épitaphe qu'avait composée J. Leféron, prêtre et vicaire à St-Pierre-le-Viel.

Les Archevêques, dont les noms manquent à cette liste, ont pris leur sépulture ailleurs qu'à Reims.

---

# PUBLICATIONS SUR REIMS

DU MÊME AUTEUR

---

1. Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les archives d'une partie de l'ancienne province de Champagne, dont le dépôt se trouve au chef-lieu du département de la Marne. — 1835.
2. Chronique de Rains, publiée sur le manuscrit unique de la Bibliothèque du roi. — 1837.
3. Rapport à M. le Maire de Reims, sur l'état actuel du cartulaire de la ville de Reims. — 1837.
4. Reims pittoresque, ancien et moderne. — *Cordier*, 1837, in-8 sur 2 col. (5 livraisons seulement).
5. Chronique de Champagne, avec collaboration de M. H. Fleury, Reims, 1837-38, 4 vol. in-8.
6. Recherches sur les foires de Reims et la foire de Pâques en particulier, 1840, in-8, ép.
7. Une émeute en 1647. — Mazarinade. — Publication de la Société des Bibliophiles de Reims. — 1842, in-12.
8. Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims ou la mise en scène du théâtre des confrères de la passion. — 1843, 2 vol. in-4 de texte et 1 vol. in-f°, fig., dess., grav., par Leberthais.
9. Catalogue des imprimés de la Bibliothèque de Reims, 2 vol. in-8°. Théologie. Jurisprudence. — 1843-44.
10. Durocort ou le Rémois sous les Romains, par J. Lacourt, avec notes et éclaircissements. — 1844, in-32.
11. Livret du Musée de Reims, suivi de notices historiques sur l'École de Reims, le Musée, la Bibliothèque et les Archives. — 1845, pet. in-8°, ép.

12. Remensiana. — Historiettes, légendes et traditions du Pays de Reims. — 1845, in-32.

13. Questionnaire. — Appel aux honnestes gens de tous les partis. — 1846, in-18.

14. Évangéliaire slave, dit texte du sacre de la bibliothèque de Reims, en collaboration avec M. Silvestre, 1852, in-4.

15. Messe des Sans-Culottes, chantée dans la belle tour de Reims, avec un récit historique. — Reims, 1854, in-18.

16. Maucroix : Sa Vie et ses ouvrages, en tête de l'édition des œuvres de Maucroix. — Reims, 1854, 2 vol. in-12.

17. Anciennes archives judiciaires de la France. — Rapport à M. le Garde des Sceaux. — 1861.

18. Quarante feuilletons (théâtre, histoire, critique littéraire). — Ép.

19. Histoire de l'abbaye d'Avenay (du pays de Reims), 2 v. in-8. — 1879.

20. Le Théâtre à Reims, depuis les Romains jusqu'à nos jours. — *Reims, Michaud*, 1885, in-8, fig.

21. Le Saint-Laict. — Le Jubé. — Le Labyrinthe dans la cathédrale de Reims. — 1885, gr. in-8° fig.

ÉPERNAY. — IMPRIMERIE BONNEDAME ET FILS